



Les Maisons
de Cognac

FRANCE

Respect du droit de la concurrence

Les membres du SMC et participants aux réunions organisées par le SMC doivent s'engager à respecter rigoureusement les règles du droit de la concurrence français et européen.

Tout manquement expose l'entreprise, ses représentants et le SMC à des sanctions pécuniaires très lourdes, ainsi qu'à d'éventuelles sanctions pénales et/ou civiles.

Le SMC est fermement engagé dans le respect de ces règles et surveillera attentivement tout comportement potentiellement non conforme.

Informations confidentielles interdites

Les participants doivent s'abstenir de communiquer toute information confidentielle relative à leur société : prix, conditions commerciales, quantités produites/vendues, marges commerciales, etc.

Respect de l'ordre du jour

Les participants s'engagent à ne pas échanger sur des sujets situés en dehors de l'ordre du jour diffusé préalablement à la réunion.





REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14h30 – 15h45

Ordre du Jour



14h30 Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la précédente réunion

Validation

14h35 Debriefing Wine Paris

Discussion

14h55 Préparation du Salon de l'Agriculture : messages et organisation

Discussion

15h10 Proposition Business France / Team France Export

Discussion

15h20 Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 1er avril et conférence

Validation

15h30 Séminaire du SMC : lieu et date ? FIN JUIN / FIN AOUT

Validation

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA DERNIÈRE RÉUNION

⇒ **DECISION ATTENDUE :**

- 1) **Approuvez-vous l'ordre du jour ?**
- 2) **Approuvez-vous le relevé de décision du Conseil d'Administration du 1^{er} Décembre 2025 ?**



WINE PARIS 2026

⇒ **Information**



De Wine Paris 2026 à Wine Paris 2027

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Organisation Vinexposium en lien avec MVS
Espace MVS dans l'espace Lounge

Rencontres : Président de la République, Ministres,
délégations parlementaires, INAO, DGCCRF

Communication institutionnelle : Conférence de presse
FEVS

BUSINESS ET COMMUNICATION

Soirée AOC

Plus de 30 maisons présentes

Espace Filière : Mode de consommation et cocktail

Rencontres : Business France, La Maison du Whisky,
Spirits Europe

Presse

Wine Paris 2027 ?



SALON DE L'AGRICULTURE 2026

⇒ **Information**



Environnement

Une filière engagée dans la **transition écologique**



Economie & territoire

Un secteur dynamique sur l'ensemble du territoire français et des acteurs de toutes tailles



Géopolitique

Relations politiques apaisées, constructives et collaboratives sur nos marchés



Fiscalité

Pas de hausse de **fiscalité** : préserver la filière et le pouvoir d'achat des consommateurs



Santé

Favoriser le dialogue entre nos professions et les administrations et organisations engagées dans la lutte contre la consommation excessive d'alcool



Administration

Poursuivre les efforts de **simplifications** pour gagner en compétitivité

Salon de l'agriculture 2026 : Messages clés SMC

Arrachages

Soutenir et indemniser les filières sacrifiées dans les conflits géopolitiques

Stocks

Outil ad hoc de garantie sur financement des stocks : article à intégrer dans la LF

Diversification

Soutien à la diversification des marchés : accords commerciaux et accompagnement sur les marchés

Relations avec l'administration

TVA

Préserver le régime dérogatoire – poids financiers insupportable dans le contexte

Compta matière

Application de la circulaire du 30 juin 2025 par les services de contrôles.

Vol d'eau de vie

Réintroduire l'admission en décharge des accises lorsque l'opérateur démontre l'absence de faute ou de négligence

Millésimes

Sécurisation juridique et économique des stocks anciens par une approche mesurée de la traçabilité

Sam 21-févr	Dim 22-févr	Lun 23-févr	Mar 24-févr	Mer 25-févr	Jeu 26-févr	Ven 27-févr
	Tatiana Métais	Tatiana Métais	Tatiana Métais	Tatiana Métais		
			Pauline Grimbert	Pauline Grimbert	Pauline Grimbert	
Alexandre Imbert	Alexandre Imbert	Alexandre Imbert	Alexandre Imbert	Alexandre Imbert	Alexandre Imbert	
		Eric Le GALL	Eric Le GALL			
		Camille Delpoux	Camille Delpoux	Camille Delpoux	Camille Delpoux	
		Patricia Gaborieau	Patricia Gaborieau	Patricia Gaborieau		
Noelie Genevey	Noelie Genevey	Noelie Genevey	Noelie Genevey	Noelie Genevey	Noelie Genevey	
		Hervé Bache	Hervé Bache			
		Philippe Jouhaud	Philippe Jouhaud			
	Richard Costa Savelli					
		Florent Morillon	Florent Morillon			



PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT BUSINESS FRANCE

⇒ **Discussions**

CONTEXTE

Proposition d'accompagnement formulée par la Team France Export (TFE) analysée par le BNIC, le SMC et des exportateurs PME de nos filières.

APPROCHE PROPOSEE

Approche constructive

Volonté de travailler de manière constructive avec la TFE

Dispositif adapté

Nécessité d'un dispositif adapté à la maturité export de la filière

Efficacité et soutenabilité

Priorité donnée à l'efficacité opérationnelle et à la soutenabilité financière

Objectif : ajuster, recentrer, sécuriser.

Étude de priorisation des marchés

- Expertise déjà fortement internalisée dans les maisons
- Valeur ajoutée limitée si approche généraliste
- Intérêt possible si ciblée sur marchés émergents ou enjeux réglementaires spécifiques

Marketplace Business France

- Près de 300 références déjà présentes
- Impact commercial limité identifié à ce stade
- À envisager uniquement en appui d'actions ciblées

Actions jugées pertinentes par les entreprises



Rencontres d'acheteurs



Tastin' France ciblés



**Campagnes digitales et mobilisation
de KOL**



**Accompagnement collectif sur salons
professionnels**



Voyages de presse et d'influenceurs



Événements spéciaux de valorisation

Double enjeu : développement commercial et construction d'image et de prescription.



Réalité économique et enjeu du financement

01

Développer un nouveau marché

Ne se limite pas à une action ponctuelle — stratégie pluriannuelle de 2 à 3 ans minimum combinant prospection, marketing, logistique et présence locale

02

Investissement requis

100 k€ à 300 k€ sur plusieurs années — un engagement financier particulièrement lourd pour les PME

03

Contexte financier

Forte dégradation des résultats export depuis deux ans, marges sous pression, capacité d'investissement réduite

❏ **Attente prioritaire : identification claire des soutiens régionaux, nationaux et européens • montage financier structuré pour chaque action • création d'un effet de levier réel**



PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GENERALE

⇒ **Discussions**

16h Assemblée Générale ordinaire statutaire réservée aux adhérents

- 16h15 Rapport moral du Président
- 16h30 Rapport financier du Trésorier - Présentation et validation des comptes 2025
- 16h35 Rapport du Commissaires aux comptes
- 16h40 Actions collectives
 - 15' « Nouvelle Vague » : Comment une attaque collective de la catégorie peut faire partie de la solution dans un contexte de crise ?
 - 15' Salons et actions collectives 25/26
 - 30' Discussions

17h30 Accueil Assemblée Générale ouverte aux Institutionnels

17h45 Bilan et actions du Syndicat des Maisons de Cognac 2025 et perspectives 2026 – 30mn

18h15 Intervention – Place de l'Inde dans le nouvel ordre mondial

19h30 Cocktail Dînatoire



SÉMINAIRE DU SMC : DATE & LIEU

⇒ Discussions

Proposition :

Lieu : Loire – à charge des membres du CA

Date : 24-25 ou 26 juin ou semaine du 24 aout



REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE

16h00

Respect du droit de la concurrence

Les membres du SMC et participants aux réunions organisées par le SMC doivent s'engager à respecter rigoureusement les règles du droit de la concurrence français et européen.

Tout manquement expose l'entreprise, ses représentants et le SMC à des sanctions pécuniaires très lourdes, ainsi qu'à d'éventuelles sanctions pénales et/ou civiles.

Le SMC est fermement engagé dans le respect de ces règles et surveillera attentivement tout comportement potentiellement non conforme.

Informations confidentielles interdites

Les participants doivent s'abstenir de communiquer toute information confidentielle relative à leur société : prix, conditions commerciales, quantités produites/vendues, marges commerciales, etc.

Respect de l'ordre du jour

Les participants s'engagent à ne pas échanger sur des sujets situés en dehors de l'ordre du jour diffusé préalablement à la réunion.



Ordre du Jour



16h00 Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la précédente réunion

Validation

16h05 Financement des stocks : modalités d'avancement

Décision

16h25 Travaux sur l'adaptation du vignoble : méthodologie d'avancement

Décision

16h45 **Mouts de Raisin Concentré Rectifiés: restriction ou non aux mouts aptes à produire l'appellation / mouts issus de la région d'appellation**

Position

17h05 TVA : compte-rendu du rendez-vous avec la DLF et suite

Discussion

17h25 Facturation électronique : mise en place d'un groupe de travail

Information

17h30 Millésimes : point d'avancement

Discussions

17h50 Suivi des comptes d'âge : retour du BNIC et suites

Discussions

Point budget BNIC à 6 mois (proposition de report)

18h05 Questions diverses

- Contrôles DREAL
- Réserve climatique
- Changement de membre de GT BNIC



Financement des stocks : modalités d'avancement

⇒ Discussions



Point d'avancement

- Note rédigée par le SMC identifiant plusieurs leviers, dont un besoin de garantie d'Etat pour sécuriser les financements en cours et à venir
- Absence d'instrument existant du fait des spécificités de financement des stocks Cognac
- Point porté en comité de liaison et comité permanent
- Plusieurs rendez-vous : Crédit Agricole, Banque de France, BPI, Sous-Préfecture, Marc Faisneau

 **Feuille de route : obtenir et mettre en œuvre une garantie d'État**

Le levier juridique : passer par une loi de finances

Pourquoi ce véhicule ?

01

Autorisation légale

Seule une loi peut autoriser l'État à accorder sa garantie

02

Cadrage technique

Fixation du plafond global, des principes d'éligibilité et de la rémunération

03

Sécurisation juridique

Conformité indispensable avec les règles sur les aides d'État

En pratique

1

Article dédié

Inscription en loi de finances

2

Paramétrage

Arrêté ministériel d'application

3

Notification

Commission européenne

Comment obtenir l'inscription en loi de finances



Construction technique

- Travail avec les services du Ministère des Finances

Conviction de l'exécutif

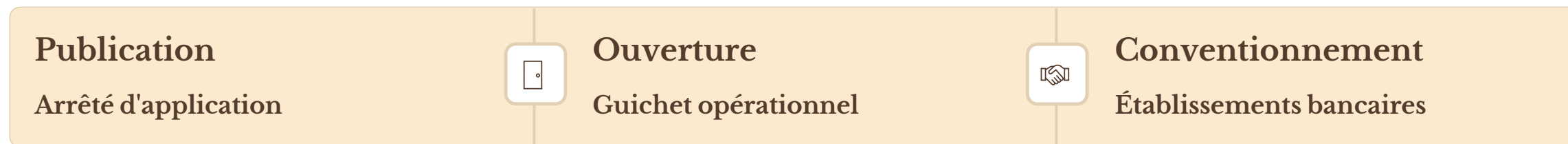
- Caractère ciblé
- Absence de subvention
- Maîtrise budgétaire

Parcours parlementaire

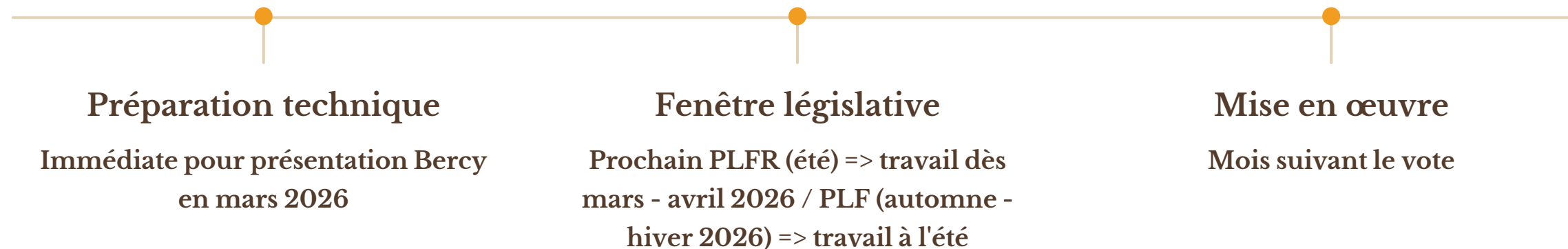
- Intégration au PLF ou PLFR
- Travail avec les députés et sénateurs

Mise en œuvre opérationnelle

Une fois la loi adoptée



Architecture pratique Calendrier réaliste





Travaux sur l'adaptation du vignoble : méthodologie d'avancement

⇒ **Discussions**

Objectif : arriver au 29 avril avec une position validée

Enjeu

- Les CEO seront présents le 29 avril
- Impossible d'arriver sans mandat clair
- Nécessité d'une position consolidée du négociateur

Notre responsabilité collective

- Éviter une absence de validation interne de dernière minute
- Sécuriser un mandat explicite avant le comité consultatif

👉 Position stabilisée et assumée en amont

Base de travail proposée : repartir des conclusions du GT

Année 1 – 12 M€

- Arrachages définitifs uniquement
- Mise en œuvre : post-vendanges 2026
- Inscription dans le plan national d'arrachage

Validé en comité permanent le 19/1/2026
Financement par CVO viticole

Année 2 – 36 M€

- Arrachages définitifs + temporaires
- Calendrier à préciser : post-vendanges 2026 ou 2027

Positionnement attendu

Arbitrages à trancher



❏ **Objectif : stabiliser le curseur financier et le calendrier.**

- **23 mars**
Réunion Famille : présentation stabilisée et lancement des validations internes
- **23 mars – 20 avril**
Validation formelle dans chaque maison (retour écrit ou mandat explicite)
- **20 avril**
Réunion Famille : consolidation et vote formel
- **21 avril**
Comité permanent : position actée
- **28–29 avril**
Annonce d'une position claire, sécurisée et assumée



Mouts de Raisin Concentré Rectifiés

⇒ Discussions

Restriction ou non aux mouts aptes à produire l'appellation / mouts
issus de la région d'appellation



- **6 novembre 2025 : Comité Permanent**
Validation du principe d'introduction exclusive des MCR au sein du cahier des charges
- **21 novembre 2025 : Réunion BNIC-INAO**
 - Présentation du rapport d'expérimentation démontrant les résultats techniques des essais menés.
 - L'INAO formule une demande : argumenter notre choix et établir que l'utilisation des MCR n'a pas d'effet négatif sur les caractéristiques organoleptiques de nos produits.
- **5 décembre 2025 : Groupe de Travail Cahier des Charges**
Position de la viticulture : limiter à un approvisionnement au sein de l'appellation

Quelle est la position de la Famille du négoce ?



Contexte réglementaire européen et national

Cadre Vin



Règlement (UE) 2019/934

Les États membres peuvent autoriser l'édulcoration dans les vins d'appellation.

Restrictions

- Uniquement par l'utilisation de moûts de raisins (concentrés ou non, rectifiés ou non)
- Moûts produits sur le territoire de l'appellation



Évolution en France

2024 Demande de l'appellation Bordeaux

Intégrer l'édulcoration dans son CDC pour répondre aux attentes des consommateurs.

2025 Accord de l'INAO –

Sous réserve que les produits édulcorants utilisés soient élaborés à partir de moûts de raisins aptes à la production de l'appellation concernée.

Cadre Spiritueux

Règlement (UE) 2019/787

Édulcoration autorisée : sucres blanc, roux, moûts de raisins, miel...

Sans précision d'origine de production

Cahier des Charges Cognac

Autorisation des sucres blanc et roux.

Sans précision d'origine



TVA : compte-rendu du rendez-vous avec la DLF et suite

⇒ Discussions

Une insécurité juridique croissante

- Régime historique de franchise de TVA appliqué dans la filière (raisin → vin → distillation → négoce)
- Fondement : produit quasi exclusivement exporté + forte traçabilité sectorielle
- Remises en cause en contrôle ces dernières années : rappels de TVA, incertitude sur le champ des opérations, insécurité pour les opérateurs (bouilleurs, négociants, viticulteurs)

Position de l'administration

- Le dispositif actuel n'est pas juridiquement sécurisé
- Priorité : un mécanisme légal en droit interne et compatible avec le droit européen
- Sortir d'une pratique administrative fragile pour aller vers un cadre robuste



Enjeu pour la filière

Sécuriser durablement la chaîne de valeur Cognac, éviter les redressements futurs, et protéger les opérateurs dans un contexte économique déjà tendu.

La solution envisagée : un régime de suspension TVA aligné sur l'accise



Principe proposé

Mettre en place un régime législatif de suspension de TVA, calé sur le régime des accises.

👉 Tant que le produit est en suspension d'accise → pas de TVA.

👉 La TVA devient exigible uniquement à la mise à la consommation.



Avantages

- Sécurisation juridique (base législative claire)
- Compatibilité avec le droit européen
- Logique simple : TVA = accise
- Réduction du risque contentieux
- Fin de la fragilité liée à la mention "destiné à l'export"



Ce que cela change

Passage d'un régime "toléré/pratique historique" → à un régime structuré, opposable et sécurisé.

Points techniques à clarifier

- Définition précise du périmètre opérateurs (qui entre / qui sort ?)
- Liste exhaustive des opérations couvertes
- Gestion des cas particuliers : marché national, dégustations / échantillons, sorties sans vente
- Articulation avec les outils (Concerto) et le contrôle accises

Calendrier

- Réforme nécessairement législative (PLF 2026 – pour mise en oeuvre 2027)
- Travail technique à engager immédiatement

Prochaines étapes

1. Réunion du groupe de travail fiscalité + bouilleurs de profession
2. Cartographie précise des flux et cas spécifiques
3. Élaboration d'une proposition structurée à partager avec l'administration



Facturation électronique : mise en place d'un groupe de travail

⇒ Discussions



Millésimes : point d'avancement

⇒ Discussions

- **Note SMC et témoignages**
- **Compte-rendu des échanges avec la DGCCRF)**



Suivi des comptes d'âge : retour du BNIC et suites

⇒ Discussions

Suivi des comptes d'âge au-delà du compte 10

QUESTION RÉGLEMENTAIRE



Question posée

Possibilité de suivi des comptes d'âge au-delà du compte 10 pour valoriser les vieux stocks à l'export?



Aspects juridiques

Modification de l'arrêté de 2003 et révision du cahier des charges nécessaires



Point de vigilance

Tous les opérateurs devront assurer le suivi dans leurs documents



Aspects techniques

Développements informatiques et ressources humaines supplémentaires requis



Questions diverses

⇒ Discussions

- Contrôles DREAL
- Réserve climatique dans le rendement et réserve en fut
- Changement de membre de GT BNIC



CHANGEMENTS GT DISTILLATION DURABLE

⇒ **Maison Hennessy : Félix Pouyanne-Lafuste remplace Olivier Paultes**



Merci de votre participation